

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERPIGNAN - 6601 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/09/2025 - B2025/011486 - 2018 B 01081 - 841 786 932 - SUDAGRO

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	60 624	60 624				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	45 083	29 278	15 805	11 264	4 541	40.31
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	97 002	47 213	49 789	41 453	8 336	20.11
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	15 068 457		15 068 457	14 953 461	114 996	0.77
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	600		600	600		
	Total II	15 271 766	137 115	15 134 651	15 006 777	127 873	0.85
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	50 383		50 383	51 881	1 499	2.89
	Autres créances	760 454		760 454	689 135	71 319	10.35
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	300 000		300 000	800 000	500 000	62.50
	Disponibilités	608 483		608 483	475 604	132 879	27.94
	Charges constatées d'avance (3)	11 216		11 216	9 981	1 235	12.37
	Total III	1 730 536		1 730 536	2 026 602	296 066	14.61
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		17 002 302	137 115	16 865 187	17 033 379	168 192	0.99

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 163 510)	3 163 510	3 163 510		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	926 505	926 505		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	267 478	201 870	65 608	32.50
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	5 041 787	3 795 227	1 246 560	32.85
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 215 682	1 312 168	96 486	7.35
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	55 492	40 032	15 460	38.62
	Total I	10 670 454	9 439 312	1 231 142	13.04
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
PROVISIONS	Total II				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
DETTES (I)	Total III				
	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	900 000	900 000		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	5 056 475	6 389 041	1 332 566	20.86
	Concours bancaires courants	303	1 016	713	70.16
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 086	40 979	42 107	102.75
	Dettes fiscales et sociales	150 810	252 386	101 576	40.25
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Comptes de Régularisation	Autres dettes	3 446	10 645	7 199	67.62
	Produits constatés d'avance (1)	612		612	
	Total IV	6 194 733	7 594 067	1 399 335	18.43
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	16 865 187	17 033 379	168 192	0.99

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 394 2721 677 426

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 101 243		1 101 243	1 063 035	38 208	3.59
Chiffre d'affaires NET	1 101 243		1 101 243	1 063 035	38 208	3.59
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				5 050	5 050	100.00
Autres produits			7	5	2	42.32
Total des Produits d'exploitation (I)			1 101 250	1 068 089	33 161	3.10
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			480 583	439 478	41 105	9.35
Impôts, taxes et versements assimilés			22 122	27 430	5 308	19.35
Salaires et traitements			481 943	462 087	19 856	4.30
Charges sociales			188 080	170 296	17 785	10.44
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			21 134	17 841	3 293	18.46
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			99	3	96	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 193 961	1 117 134	76 827	6.88
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			92 711	49 045	43 666	89.03
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	1 421 025	1 485 000	63 975	4.31
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	26 542		26 542	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		29 545	29 545	100.00
Total V	1 447 567	1 514 545	66 978	4.42
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	150 483	174 715	24 232	13.87
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	150 483	174 715	24 232	13.87
2. Résultat financier (V-VI)	1 297 084	1 339 830	42 746	3.19
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 204 373	1 290 785	86 412	6.69
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 264	6 547	3 283	50.15
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	3 264	6 547	3 283	50.15
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	26 403	16 159	10 244	63.39
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 460	15 460		
Total VIII	41 863	31 619	10 244	32.40
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	38 599	25 072	13 527	53.95
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	49 908	46 455	3 453	7.43
Total des produits (I+III+V+VII)	2 552 081	2 589 182	37 101	1.43
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 336 399	1 277 013	59 386	4.65
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 215 682	1 312 168	96 486	7.35

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 16 865 187.03 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 101 242.82 Euros et dégageant un bénéfice de 1 215 682.34 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice arrêté au 30 septembre 2024, la société SUDAGRO a racheté les 5 % restants des titres de ROSTAIN, devenant ainsi détentrice de 100 % des parts.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été arrêtés conformément aux dispositions du Règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Provisions pour risques et charges:

A la clôture de l'exercice 30/09/24, le montant de cette provision a été considéré comme non significatif et n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation.

La position estimée (néant) sur la loi DDADUE 2 concerne les 4 dernières périodes d'acquisition des congés payés.

1. S'agissant des salariés dont le contrat de travail a été suspendu par de la maladie non professionnelle et pour chacune de ces périodes :

o La loi DDADUE 2, dispose d'une part que dans ce cas le salarié n'acquiert que 1.67 jours ouvrés par mois et que pour les périodes d'acquisition de CP antérieures à l'entrée en application de la loi les droits sont plafonnés à 20 jours ouvrés ;

o Dans ces conditions nous avons analysé les salariés qui étaient présents sur toute la période d'acquisition, dont le contrat avait été suspendu par de la maladie, et dont les droits acquis à CP étaient inférieurs à 20 jours.

o Pour les salariés qui disposaient de droits acquis inférieurs à 20 jours ouvrés, nous avons calculé le nombre de jours auxquels ils pourraient prétendre par différence entre 20 jours, soit le droit maximum, et les jours effectivement acquis sur la période = droit jours de CP supplémentaires ;

o Ces droits potentiels sont ensuite valorisés de la façon suivante (méthode du maintien) = salaire de référence de la période / 21.67 * droit jours de CP supplémentaires ;

2. Sur ces mêmes périodes nous avons analysés les salariés qui étaient en arrêt de travail suite à Accident du travail ou maladie professionnelle (AT/MP) ;

o Jusqu'à la loi DDADUE 2 les salariés dont le contrat de travail est suspendu pour motif AT/MP acquièrent des CP dans la limite de 12 mois d'arrêt ;

o Après la loi DDADUE 2, les salariés en AT/MP acquièrent des CP sans limite de durée quel que soit la durée de l'arrêt de travail. Ils font dans ce cas une acquisition complète de droit (25 jours ouvrés) ;

o Dans ces conditions pour les salariés dont le contrat de travail était suspendu depuis plus d'un an dans le cadre d'un AT/MP nous avons calculé des droits à congés payés à hauteur au maximum de 25 jours ouvrés pour la période d'arrêt qui dépasse un an = droits jours de CP supplémentaires ;

o Ces droits potentiels sont ensuite valorisés de la façon suivante (méthode du maintien) = salaire de référence de la période / 21.67 * droit jours de CP supplémentaires.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	60 624		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	35 083		10 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 789		3 986
Emballages récupérables et divers	60 201		20 025
TOTAL	72 991		24 011
Autres participations	14 953 461		114 996
Prêts, autres immobilisations financières	600		
TOTAL	14 954 061		114 996
TOTAL GENERAL	15 122 758		149 007

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			60 624	60 624
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			45 083	45 083
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			16 775	16 775
Emballages récupérables et divers			80 227	80 227
TOTAL			97 002	97 002
Autres participations			15 068 457	15 068 457
Prêts, autres immobilisations financières			600	600
TOTAL			15 069 057	15 069 057
TOTAL GENERAL			15 271 766	15 271 766

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	60 624			60 624
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	23 819	5 459		29 278
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 548	2 435		12 983
Emballages récupérables et divers	20 990	13 240		34 230
TOTAL	31 538	15 675		47 213
TOTAL GENERAL	115 981	21 134		137 115

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	5 459				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 435				
Emballages récupérables et divers	13 240				
TOTAL	15 675				
TOTAL GENERAL	21 134				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	40 032	15 460			55 492
TOTAL	40 032	15 460			55 492
TOTAL GENERAL	40 032	15 460			55 492
Dont dotations et reprises exceptionnelles		15 460			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	600	600	
Autres créances clients	50 383	50 383	
Personnel et comptes rattachés	315	315	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 235	2 235	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 201	6 201	
Groupe et associés	778 959	778 959	
Charges constatées d'avance	11 216	11 216	
TOTAL	849 908	849 908	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	900 000		900 000	
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	40 137	40 137		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	5 016 641	2 089 028	2 927 613	
Fournisseurs et comptes rattachés	83 086	83 086		
Personnel et comptes rattachés	69 921	69 921		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 713	53 713		
Impôts sur les bénéfices	27 153	27 153		
Taxe sur la valeur ajoutée	18 759	18 759		
Autres impôts taxes et assimilés	8 417	8 417		
Autres dettes	3 446	3 446		
Produits constatés d'avance	612	612		
TOTAL	6 221 885	2 394 272	3 827 613	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 330 341			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS	10.0000	316 351			316 351

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel bureau Informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Frais d'établissement	Dérogatoire	5 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. La valeur actuelle correspond à une valeur d'utilité. Elle est déterminée en fonction d'une approche de rendement représentative des perspectives de résultat de ces filiales (cash flows futurs; multiples de l'Ebit et du CA...).

Après comparaison des valeurs d'utilité estimées et des valeurs nettes comptables avant réévaluation, les immobilisations financières n'ont pas été dépréciées au 30/09/2024.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Obligations convertibles ou échangeables

(PCG Art.831-3, Art.531-11 et 832-13)

Catégories d'obligations	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
OBLIGATION CONVERTIBLE EN ACTION	90 000	10	900 000

Obligations convertibles en action (OCA) caractéristiques et souscription :

Le 13 septembre 2018 la société a émis 90,000 OCA d €. Elles sont émises exclusivement sous la forme nominative. Les droits du titulaire sont représentés par une inscription en compte à son nom dans le registre des mouvements de titres de la société. Le montant des OCA a été intégralement libéré en numéraire successivement le jour de la souscription. Le remboursement est prévu le 30/06/2026. Les OCA ouvrent droit à une rémunération annuelle de 4,5%.

Prime de non-conversion sur les OCA :

L'émetteur versera au titulaire une prime de non-conversion. A la clôture 30/09/2024, cette prime est évaluée à 665.639 €. A l'échéance finale le titulaire sera remboursé en numéraire des créances qu'il tient sur la société (obligations, intérêt annuel, prime de non-conversion).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	48 546
Autres créances	2 235
Disponibilités	233
Total	51 014

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40 137
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 848
Dettes fiscales et sociales	99 088
Autres dettes	3 446
Total	160 519

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	8 127 144
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	1 312 168
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	9 439 312
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	9 439 312
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	1 312 168
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	15 460
Autres variations	96 486-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	10 670 454
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	1 231 142
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	1 231 142

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur géographique	Montant
EN FRANCE	1 101 243
Total	1 101 243

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	2
Employés	2
Total	7

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	150 483	1 447 567
Dont entreprises liées	25 657	21 025

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	1 204 373	301 093
Résultat exceptionnel (hors participation)	38 599-	9 650-
Résultat comptable (hors participation)	1 265 590	316 398

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 16 750.00 euros, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 8 875 € HT ;
- Honoraires facturés au titre de la certification des comptes consolidés : 7.875 € HT ;
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes : aucun.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		665 638
Prime non conversion	665 638	
Total (1)		665 638

Engagements donnés :

- Prime de non conversion sur emprunt obligataire : 665.638 € ;
- Nantissements des titres de la société en garantie des emprunts souscrits pour 10 646 K€;

Le capital restant dû est de 3 603 635.55 € (hors in-fine);

Prêt n°317556E : montant initial 1 050 000 € - Capital restant dû 618 614.61 €

Prêt n°5342519 : montant initial 1 533 333 € - Capital restant dû 404 465.30 €

Prêt n°5342520 : montant initial 643 333 € - Capital restant dû 643 333 €

Prêt n°10001191629 : montant initial 1 550 000 € - Capital restant dû 360 620.06 €

Prêt n°10001191777 : montant initial 650 000 € - Capital restant dû 726 652.51 €

Prêt n°10001369156 : montant initial 670 000 € - Capital restant dû 230 882.54 €

Prêt n°10002257673 : montant initial 1 050 000 € - Capital restant dû 619 067.53 €

Engagements reçus

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	88 429
45 à 54 ans	11 à 20 ans	508
35 à 44 ans	21 à 30 ans	2 965
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 065
Engagement total		92 967

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- évolution des salaires : 1 %
- turn over à 1 %
- taux d'actualisation : 3.50%
- Taux de charges patronales : 41 % pour toutes les catégories

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
SUDAGRO	SAS	3 163 510	BP 29 ZI LA MIRANDE 66240 ST ESTEVE

Le Groupe SUDAGRO bénéficie du régime fiscal des groupes de sociétés prévu à l'article 223A du Code Général des Impôts pour une durée indéterminée à compter du 01 01 2013.

Sociétés intégrées fiscalement :

La SAS SUDAGRO est la société tête du groupe d'intégration fiscale (à compter du 01 octobre 2018) dont le périmètre comprend au 30/09/2023 :

- La SAS Les Gouts du Sud depuis le 01er Janvier 2013
- La SAS Mainjolle depuis le 1er octobre 2013
- La SAS 3S depuis le 1er Octobre 2014
- La SAS HIRUAK depuis le 1er Octobre 2016
- La SAS SUDAGRO DISTRIBUTION depuis le 01 octobre 2017
- La SAS ROSTAIN à compter du 01 Octobre 2019
- La SAS MAISON SAVI à comper du 01 Octobre 2021

Information relatives au régime fiscal :

Il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel la société est solidaire.

Chaque société faisant partie du groupe comptabilise l'impôt sur les sociétés qu'elle

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

aurait dû verser au Trésor si elle n'avait pas été membre du dit groupe intégré. A la clôture d'un exercice déficitaire, une filiale ne sera titulaire à ce titre d'aucune créance sur la société mère, pas même dans le cas où cette dernière se serait constituée d'une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

Un crédit d'impôt peut être imputé par la Filiale, dans les conditions de droit commun, sur l'IS dû à la société mère au titre des trois années suivantes, et n'est remboursée par la société mère à la filiale qu'à expiration de cette période.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société SUDAGRO
66240 SAINT ESTEVE

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - SAS SUDAGRO DISTRIBUTION - SAS MAISON SAVI - SAS ROSTAIN - SAS MAINJOLLE - SAS HIRUAK - SAS LES GOUTS DU SUD - SAS 3 S	201 500	52 836	100.00	201 500	201 500			34 658 415	79 157		
	7 622	1 460 261	100.00	3 307 132	3 307 132			2 832 150	221 583	300 000	
	110 000	1 023 971	100.00	2 964 996	2 964 996			5 440 935	250 730		
	1 050 000	1 161 118	100.00	3 232 223	3 232 223			9 181 752	38 081		
	280 000	2 764 421	100.00	3 360 000	3 360 000			13 432 814	596 074	550 000	
	1 584 500	2 273 618	100.00	1 750 000	1 750 000			14 547 897	224 898		
	39 000	1 375 423	100.00	175 001	175 001			5 688 840		550 000	
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- FOURNISSEURS	3 264	
Total	3 264	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES IMPOT	133	
- FOURNISSEURS	26 094	
- IMPOT	176	
Total	26 403	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Le 30/12/2024
VANDERPOTTE Laurent PRESIDENT

SUDAGRO

SAS au capital de 3.163.510 €
Z.I. La Mirande – 66240 SAINT ESTEVE
841 786 932 RCS PERPIGNAN

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping curve that ends in a small, circular flourish.

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2024

SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 18 MARS 2025

ET APPROUVES PAR ELLE

SUDAGRO

SAS au capital de 3.163.510 €
Z.I. La Mirande – 66240 SAINT ESTEVE
841 786 932 RCS PERPIGNAN

COMPTES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2024

SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 18 MARS 2025

ET APPROUVES PAR ELLE



KPMG SA
1098 Avenue Eole
Tecnosud II Immeuble Le
Pyrénéen
66000 Perpignan



Baker Tilly STREGO SAS
10 place Alfonse Jourdain
31000 Toulouse

SUDAGRO

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

SUDAGRO SAS

Zone Industrielle de la Mirande 66240 SAINT-ESTEVE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee)

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

SAS Baker Tilly STREGO
Exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly
Est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd, dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes

Siège social : 4 rue Papau de la Verne - BP 70948
- 49009 Angers cedex 01 - RCS Angers
063 200 885 - Société inscrite à l'Ordre des Experts comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes Ouest Atlantique



KPMG SA
1098 Avenue Eole
Tecnosud II Immeuble Le
Pyrénéen
66000 Perpignan

Baker Tilly STREGO SAS
10 place Alfonse Jourdain
31000 Toulouse

SUDAGRO

Zone Industrielle de la Mirande 66240 SAINT-ESTEVE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

À la collectivité des associés de la société SUDAGRO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SUDAGRO relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre
Société française membre du réseau KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee)

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 80055
92068 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

SAS Baker Tilly STREGO
Exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly
Est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd, dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes
Siège social : 4 rue Papau de la Verrie - BP 70948
- 49009 Angers cedex 01 - RCS Angers
063 200 885 - Société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes Ouest Atlantique



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30 septembre 2024 s'établit à 15.068.457 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note "Titres immobilisés" de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Perpignan, le 7 mars 2025.

KPMG SA

Claire GRABIELLE
Commissaire aux comptes

Toulouse, le 7 mars 2025.

Baker Tilly STREGO SAS

Julien ROSIERE
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	60 624	60 624				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	45 083	29 278	15 805	11 264	4 541	40.31
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	97 002	47 213	49 789	41 453	8 336	20.11
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	15 068 457		15 068 457	14 953 461	114 996	0.77
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	600		600	600		
	Total II	15 271 766	137 115	15 134 651	15 006 777	127 873	0.85
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	50 383		50 383	51 881	1 499	2.89
	Autres créances	760 454		760 454	689 135	71 319	10.35
Comptes de régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	300 000		300 000	800 000	500 000	62.50
	Disponibilités	608 483		608 483	475 604	132 879	27.94
	Charges constatées d'avance (3)	11 216		11 216	9 981	1 235	12.37
	Total III	1 730 536		1 730 536	2 026 602	296 066	14.61
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	17 002 302	137 115	16 865 187	17 033 379	168 192	0.99

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

600

SUDAGRO

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/09/2024 12	30/09/2023 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 163 510) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	3 163 510 926 505	3 163 510 926 505		
	Réserves				
	Réserve légale	267 478	201 870	65 608	32.50
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	5 041 787	3 795 227	1 246 560	32.85
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 215 682	1 312 168	96 486	7.35
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	55 492	40 032	15 460	38.62
	Total I	10 670 454	9 439 312	1 231 142	13.04
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	900 000	900 000		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	5 056 475	6 389 041	1 332 566	20.86
	Concours bancaires courants	303	1 016	713	70.16
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 086	40 979	42 107	102.75
	Dettes fiscales et sociales	150 810	252 386	101 576	40.25
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 446	10 645	7 199	67.62
	Produits constatés d'avance (1)	612		612	
	Total IV	6 194 733	7 594 067	1 399 335	18.43
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	16 865 187	17 033 379	168 192	0.99

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 394 272

1 677 426

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 101 243		1 101 243	1 063 035		38 208	3.59
Chiffre d'affaires NET	1 101 243		1 101 243	1 063 035		38 208	3.59
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				5 050		5 050	100.00
Autres produits			7	5		2	42.32
Total des Produits d'exploitation (I)			1 101 250	1 068 089		33 161	3.10
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			480 583	439 478		41 105	9.35
Impôts, taxes et versements assimilés			22 122	27 430		5 308	19.35
Salaires et traitements			481 943	462 087		19 856	4.30
Charges sociales			188 080	170 296		17 785	10.44
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			21 134	17 841		3 293	18.46
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			99	3		96	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 193 961	1 117 134		76 827	6.88
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			92 711	49 045		43 666	89.03
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2024 12	30/09/2023 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	1 421 025	1 485 000	63 975	4.31
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	26 542		26 542	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		29 545	29 545	100.00
Total V	1 447 567	1 514 545	66 978	4.42
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	150 483	174 715	24 232	13.87
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	150 483	174 715	24 232	13.87
2. Résultat financier (V-VI)	1 297 084	1 339 830	42 746	3.19
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 204 373	1 290 785	86 412	6.69
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 264	6 547	3 283	50.15
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	3 264	6 547	3 283	50.15
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	26 403	16 159	10 244	63.39
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 460	15 460		
Total VIII	41 863	31 619	10 244	32.40
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	38 599	25 072	13 527	53.95
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	49 908	46 455	3 453	7.43
Total des produits (I+III+V+VII)	2 552 081	2 589 182	37 101	1.43
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 336 399	1 277 013	59 386	4.65
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 215 682	1 312 168	96 486	7.35

* Y compris : Redevances de crédit bail mobilier
: Redevances de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 16 865 187.03 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 101 242.82 Euros et dégageant un bénéfice de 1 215 682.34 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice arrêté au 30 septembre 2024, la société SUDAGRO a racheté les 5 % restants des titres de ROSTAIN, devenant ainsi détentricice de 100 % des parts.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été arrêtés conformément aux dispositions du Règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Provisions pour risques et charges:

A la clôture de l'exercice 30/09/24, le montant de cette provision a été considéré comme non significatif et n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation.

La position estimée (néant) sur la loi DDADUE 2 concerne les 4 dernières périodes d'acquisition des congés payés.

1. S'agissant des salariés dont le contrat de travail a été suspendu par de la maladie non professionnelle et pour chacune de ces périodes :

- o La loi DDADUE 2, dispose d'une part que dans ce cas le salarié n'acquiert que 1.67 jours ouvrés par mois et que pour les périodes d'acquisition de CP antérieures à l'entrée en application de la loi les droits sont plafonnés à 20 jours ouvrés ;

- o Dans ces conditions nous avons analysé les salariés qui étaient présents sur toute la période d'acquisition, dont le contrat avait été suspendu par de la maladie, et dont les droits acquis à CP étaient inférieurs à 20 jours.

- o Pour les salariés qui disposaient de droits acquis inférieurs à 20 jours ouvrés, nous avons calculé le nombre de jours auxquels ils pourraient prétendre par différence entre 20 jours, soit le droit maximum, et les jours effectivement acquis sur la période = droit jours de CP supplémentaires ;

- o Ces droits potentiels sont ensuite valorisés de la façon suivante (méthode du maintien)
= salaire de référence de la période / 21.67 * droit jours de CP supplémentaires ;

2. Sur ces mêmes périodes nous avons analysés les salariés qui étaient en arrêt de travail suite à Accident du travail ou maladie professionnelle (AT/MP) ;

- o Jusqu'à la loi DDADUE 2 les salariés dont le contrat de travail est suspendu pour motif AT/ MP acquièrent des CP dans la limite de 12 mois d'arrêt ;

- o Après la loi DDADUE 2, les salariés en AT/MP acquièrent des CP sans limite de durée quel que soit la durée de l'arrêt de travail. Ils font dans ce cas une acquisition complète de droit (25 jours ouvrés) ;

- o Dans ces conditions pour les salariés dont le contrat de travail était suspendu depuis plus d'un an dans le cadre d'un AT/MP nous avons calculé des droits à congés payés à hauteur au maximum de 25 jours ouvrés pour la période d'arrêt qui dépasse un an = droits jours de CP supplémentaires ;

- o Ces droits potentiels sont ensuite valorisés de la façon suivante (méthode du maintien)
= salaire de référence de la période / 21.67 * droit jours de CP supplémentaires.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	60 624		
TOTAL	60 624		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	35 083		10 000
TOTAL	35 083		10 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 789		3 986
Emballages récupérables et divers	60 201		20 025
TOTAL	72 991		24 011
Autres participations	14 953 461		114 996
Prêts, autres immobilisations financières	600		
TOTAL	14 954 061		114 996
TOTAL GENERAL	15 122 758		149 007

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			60 624	60 624
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			45 083	45 083
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				16 775	16 775
Emballages récupérables et divers				80 227	80 227
TOTAL				97 002	97 002
Autres participations				15 068 457	15 068 457
Prêts, autres immobilisations financières				600	600
TOTAL				15 069 057	15 069 057
TOTAL GENERAL				15 271 766	15 271 766

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	60 624			60 624
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	23 819	5 459		29 278
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		10 548	2 435		12 983
Emballages récupérables et divers		20 990	13 240		34 230
TOTAL		31 538	15 675		47 213
TOTAL GENERAL		115 981	21 134		137 115

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	5 459				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 435				
Emballages récupérables et divers	13 240				
TOTAL	15 675				
TOTAL GENERAL	21 134				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	40 032	15 460			55 492
TOTAL	40 032	15 460			55 492
TOTAL GENERAL	40 032	15 460			55 492
Dont dotations et reprises exceptionnelles		15 460			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	600	600	
Autres créances clients	50 383	50 383	
Personnel et comptes rattachés	315	315	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 235	2 235	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 201	6 201	
Groupe et associés	778 959	778 959	
Charges constatées d'avance	11 216	11 216	
TOTAL	849 908	849 908	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	900 000		900 000	
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	40 137	40 137		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	5 016 641	2 089 028	2 927 613	
Fournisseurs et comptes rattachés	83 086	83 086		
Personnel et comptes rattachés	69 921	69 921		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 713	53 713		
Impôts sur les bénéfices	27 153	27 153		
Taxe sur la valeur ajoutée	18 759	18 759		
Autres impôts taxes et assimilés	8 417	8 417		
Autres dettes	3 446	3 446		
Produits constatés d'avance	612	612		
TOTAL	6 221 885	2 394 272	3 827 613	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 330 341			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS	10.0000	316 351			316 351

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel bureau Informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Frais d'établissement	Dérogatoire	5 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. La valeur actuelle correspond à une valeur d'utilité. Elle est déterminée en fonction d'une approche de rendement représentative des perspectives de résultat de ces filiales (cash flows futurs; multiples de l'Ebit et du CA...).

Après comparaison des valeurs d'utilité estimées et des valeurs nettes comptables avant réévaluation, les immobilisations financières n'ont pas été dépréciées au 30/09/2024.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Obligations convertibles ou échangeables

(PCG Art.831-3, Art.531-11 et 832-13)

Catégories d'obligations	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
OBLIGATION CONVERTIBLE EN ACTION	90 000	10	900 000

Obligations convertibles en action (OCA) caractéristiques et souscription :

Le 13 septembre 2018 la société a émis 90,000 OCA d €. Elles sont émises exclusivement sous la forme nominative. Les droits du titulaire sont représentés par une inscription en compte à son nom dans le registre des mouvements de titres de la société. Le montant des OCA a été intégralement libéré en numéraire successivement le jour de la souscription. Le remboursement est prévu le 30/06/2026. Les OCA ouvrent droit à une rémunération annuelle de 4,5%.

Prime de non-conversion sur les OCA :

L'émetteur versera au titulaire une prime de non-conversion. A la clôture 30/09/2024, cette prime est évaluée à 665.639 €. A l'échéance finale le titulaire sera remboursé en numéraire des créances qu'étaient sur la société (obligations, intérêt annuel, prime de non-conversion).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	48 546
Autres créances	2 235
Disponibilités	233
Total	51 014

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40 137
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 848
Dettes fiscales et sociales	99 088
Autres dettes	3 446
Total	160 519

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	8 127 144
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	1 312 168
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	9 439 312
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	9 439 312
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, réserves, report à nouveau	1 312 168
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	15 460
Autres variations	96 486-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	10 670 454
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	1 231 142
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	1 231 142

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur géographique	Montant
EN FRANCE	1 101 243
Total	1 101 243

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	2
Employés	2
Total	7

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	150 483	1 447 567
Dont entreprises liées	25 657	21 025

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	1 204 373	301 093
Résultat exceptionnel (hors participation)	38 599-	9 650-
Résultat comptable (hors participation)	1 265 590	316 398

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 16 750.00 euros, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 8 875 € HT ;
- Honoraires facturés au titre de la certification des comptes consolidés : 7.875 € HT ;
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes : aucun.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		665 638
Prime non conversion	665 638	
Total (1)		665 638

Engagements donnés :

- Prime de non conversion sur emprunt obligataire : 665.638 € ;
- Nantissements des titres de la société en garantie des emprunts souscrits pour 10 646 K€;

Le capital restant dû est de 5 016 K€;

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	88 429
45 à 54 ans	11 à 20 ans	508
35 à 44 ans	21 à 30 ans	2 965
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 065
Engagement total		92 967

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- évolution des salaires : 1 %
- turn over à 1 %
- taux d'actualisation : 3.50%
- Taux de charges patronales : 41 % pour toutes les catégories

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
SUDAGRO	SAS	3 163 510	BP 29 ZI LA MIRANDE 66240 ST ESTEVE

Le Groupe SUDAGRO bénéficie du régime fiscal des groupes de sociétés prévu à l'article 223A du Code Général des Impôts pour une durée indéterminée à compter du 01 01 2013.

Sociétés intégrées fiscalement :

La SAS SUDAGRO est la société tête du groupe d'intégration fiscale (à compter du 01 octobre 2018) dont le périmètre comprend au 30/09/2023 :

- La SAS Les Gouts du Sud depuis le 01er Janvier 2013
- La SAS Mainjolle depuis le 1er octobre 2013
- La SAS 3S depuis le 1er Octobre 2014
- La SAS HIRUAK depuis le 1er Octobre 2016
- La SAS SUDAGRO DISTRIBUTION depuis le 01 octobre 2017
- La SAS ROSTAIN à compter du 01 Octobre 2019
- La SAS MAISON SAVI à comper du 01 Octobre 2021

Information relatives au régime fiscal :

Il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel la société est solidaire.

Chaque société faisant partie du groupe comptabilise l'impôt sur les sociétés qu'elle aurait dû verser au Trésor si elle n'avait pas été membre du dit groupe intégré. A la clôture d'un exercice déficitaire, une filiale ne sera titulaire à ce titre d'aucune créance sur la société mère, pas même dans le cas où cette dernière se serait constituée d'une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

Un crédit d'impôt peut être imputé par la Filiale, dans les conditions de droit commun, sur l'IS dû à la société mère au titre des trois années suivantes, et n'est remboursée par la société mère à la filiale qu'à expiration de cette période.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société SUDAGRO
66240 SAINT ESTEVE

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital dévolu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - SAS SUDAGRO DISTRIBUTION - SAS MAISON SAVI - SAS ROSTAIN - SAS MAINJOLLE - SAS HIRUAK - SAS LES GOUTS DU SUD - SAS 3 S	201 500	52 836	100.00	201 500	201 500			34 688 415	79 157		
	7 622	1 460 261	100.00	3 307 132	3 307 132			2 832 150	221 583	300 000	
	110 000	1 023 971	100.00	2 964 996	2 964 996			5 440 935	250 730		
	1 060 000	1 161 118	100.00	3 232 223	3 232 223			9 181 752	38 081		
	280 000	2 764 421	100.00	3 360 000	3 360 000			13 432 814	596 074	550 000	
	1 584 500	2 273 618	100.00	1 750 000	1 750 000			14 547 897	224 898		
- Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux	39 000	1 375 423	100.00	175 001	175 001			5 688 840		550 000	
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- FOURNISSEURS	3 264	
Total	3 264	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES IMPOT	133	
- FOURNISSEURS	26 094	
- IMPOT	176	
Total	26 403	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Le 30/12/2024
VANDERPOTTE Laurent PRESIDENT

SUDAGRO
SAS au capital de 3.163.510 €
Z.I. La Mirande – 66240 SAINT ESTEVE
841 786 932 R.C.S. PERPIGNAN

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 18 MARS 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice écoulé, soit 1.215.682 €, de la manière suivante :

- | | | |
|--|---|-----------|
| - A la réserve légale : | € | 48.873 |
| - Le solde au compte « Autres réserves » | € | 1.166.809 |

L'Assemblée Générale prend acte que la Société n'a distribué aucun dividende au titre des exercices précédents.

Cette résolution est

Adoptée

Certifié Conforme
Le Président

